



VILLE DE SOLLIÈS-PONT

PÔLE SERVICES
TECHNIQUES

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DU VAR

REGIE DES DROITS DE
PLACE ET DE VOIRIE

Solliès-Pont, le 10 Juin 2020

ARRÊTÉ

Portant autorisation de stationnement pour des travaux d'élagage

N° Départ : 966/2020/276/PST/FCH/SG/CF

**Le maire de Solliès-Pont,
Officier de la Légion d'honneur,
Officier de l'Ordre national du Mérite.**

Vu La demande en date :

- du : **09/07/2020**,
- de madame **PRUDHOMME**,
- pour la société **SORIANO**,
- pour des travaux d'élagage : **n°61 rue de la République à Solliès-Pont**,
- le **15/07/2020 de 8h30 à 9h30**.

Vu le CGCT (Code général des collectivités territoriales), article L 2212-1 et suivants,

Vu le CVR (Code de la voirie routière) et notamment l'article R 116-2,

Vu la décision municipale en date du 16/12/2016 modifiant les tarifs d'occupation du domaine public et fixant les cautions pour le prêt ou la location de salles,

Vu l'arrêté de délégation de fonctions et délégation de signature aux adjoints et à certains conseillers municipaux n°142/2020/01/DGS/SDGS/AG/CG du 29 mai 2020,

Vu les lieux ;

Considérant qu'il importe de réglementer le stationnement afin d'assurer la sécurité publique, **rue de la République à Solliès-Pont** pendant l'occupation de la voirie pour des travaux d'élagage.

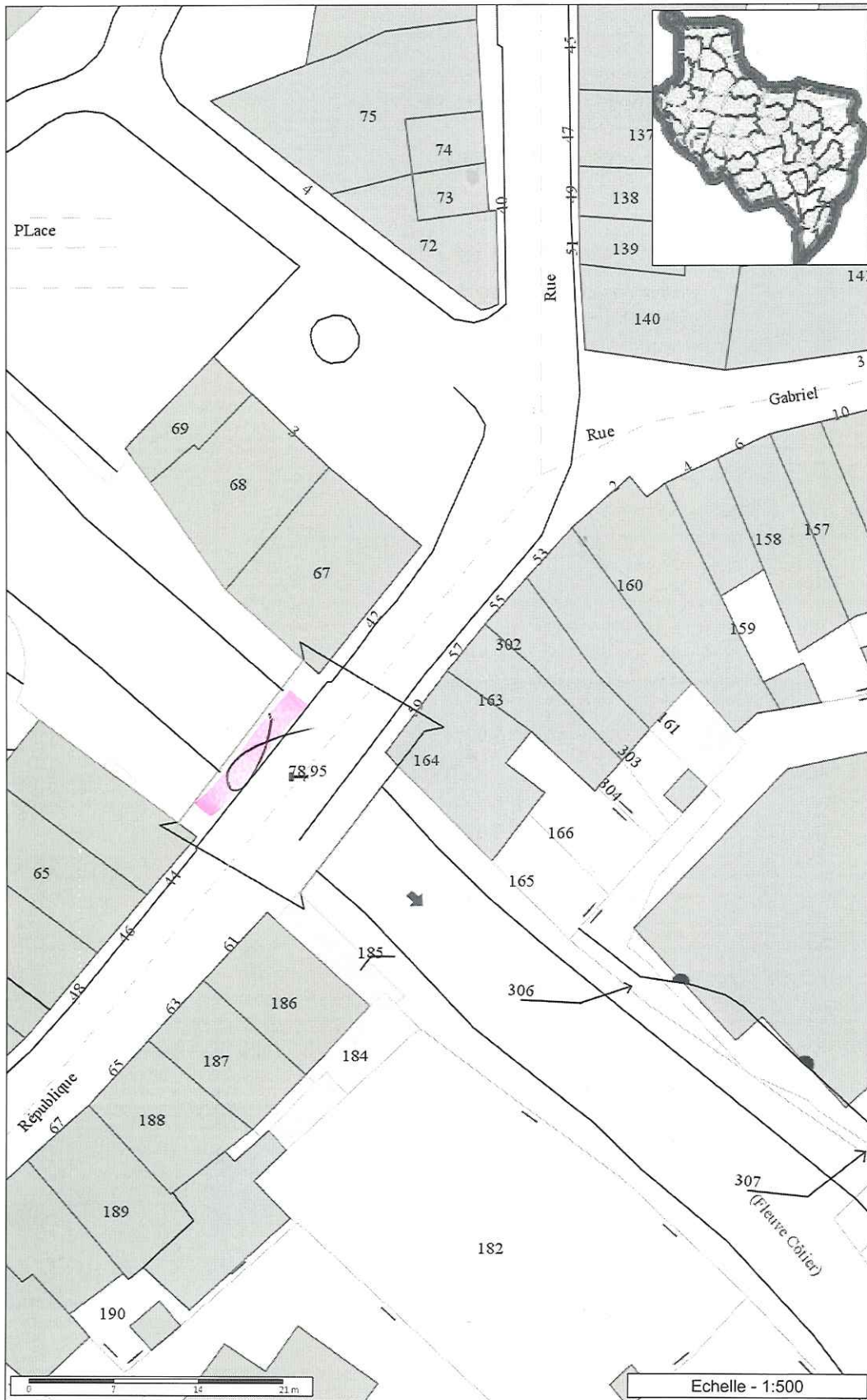
Arrête

- Article 1 :** Une autorisation exceptionnelle de stationnement est accordée à la société **SORIANO** pour des travaux d'élagage au n°61 rue de la République à Solliès-Pont.
- le : 15/07/2020 de 8h30 à 9h30, uniquement ce jour-là.
- Article 2 :**
- deux places seront réservées sur l'arrêt minute du pont du Gapeau à Solliès-Pont (voir le plan),
 - le stationnement sera interdit et la protection des piétons sera assurée,
 - **l'accès au centre-ville de Solliès-Pont est interdit aux véhicules dont le PTAC est supérieur à 3T5,**
 - la circulation sera maintenue,
 - **la police municipale mettra en place la signalisation temporaire,**
 - la société **SORIANO** informera les riverains et leur laissera libre accès,
 - la société **SORIANO** sera tenue pour seule et entièrement responsable de tous les accidents et dommages causés aux tiers par l'exécution de ses travaux,
 - **INTERDICTION FORMELLE D'UTILISER UN BROYEUR DE VÉGÉTAUX EN CENTRE-VILLE,**
 - tous dégâts occasionnés **rue de la République** et ses alentours, seront à la charge de la société **SORIANO**,
 - si la société **SORIANO** ne réalise pas les travaux de réfection des dégâts occasionnés par le passage de son véhicule, dans les plus brefs délais, 8 jours maximum, la commune de Solliès-Pont se réserve le droit de faire procéder à la réalisation de ces travaux en domaine public aux frais de la société **SORIANO**.
- Article 3 :** **Modifications de l'occupation**
Toute modification dans la durée, la date ou l'objet de l'occupation devra faire l'objet d'une information préalable auprès des services concernés, sous peine d'intervention d'office des services communaux.
- Article 4 :** Tout véhicule en infraction sera verbalisé et passible d'une mise en fourrière.
- Article 5 :** **Droits de voirie**
- madame **PRUDHOMME** s'acquittera des droits de voirie auprès du régisseur municipal d'un chèque à l'ordre du trésor public d'un montant de 11.60 € (onze euros et soixante centimes).
- Article 6 :** Sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'application du présent arrêté :
- monsieur le directeur des services techniques de Solliès-Pont,
 - monsieur le responsable de la police municipale de Solliès-Pont,
 - monsieur le receveur municipal de Solliès-Pont,
 - l'intéressée.

- la transmission en Préfecture le
- la publication le
- la notification le

Docteur André GARRON
Par délégation
Philippe LAURÉRI
Adjoint au maire
Délégué à l'occupation du domaine public





Légende

- AZ Terrain all.
- AZ Terrain talus
- AZ Terrain hydrographique
- AZ Terrain privé
- AZ Terrain public
- AZ Terrain d'origine de subdivision fiscale
- AZ Numéro de voie (cote de voie)
- AZ 0200 Numéro de parcelle
- Détail type parcelle
- Bonne voie
- Point de bornage
- M Forcane
- ≡ Tyfon
- ≡ Mur
- I Calcaire
- Fiche de zone d'écoulement
- ⊕ Ensemble irrégulier
- Fiche d'appartenance du bétail à la commune
- ✕ Mur non mitoyen
- Mur mitoyen
- Clôture non mitoyenne
- Clôture mitoyenne
- ⋯ Fosse encastrée
- ≡ Fosse mitoyenne
- ≡ Mur non mitoyen
- ≡ Mur mitoyen
- Bonne limite de propriété
- ⋯ Fiche de remploi
- ⋯ Limite formant détail type (limbale d'origine...)
- ⋯ Voie fermée
- ⋯ Raccordement
- ⋯ Limite de cours d'eau
- ⋯ Détail linéaire du réseau (cable, trottoir, parking, terrain...)
- ⋯ Limite de voie privée
- ⋯ Limite de voie publique
- ⋯ Axe de voie
- ▭ Terrain borné détail type (cote...)
- ▭ Clôture
- ▭ Pente (eau, évier, piscine)
- ▭ Cours d'eau
- ▭ Détail linéaire du réseau (cable, trottoir, parking, terrain...)
- ▭ Empreinte de voie privée (cote...)
- ▭ Empreinte de voie publique
- ▭ Bât. légal
- ▭ Bât. sur public
- ▭ Bât. sur religieux
- ▭ Bât. sur privé
- ▭ Subdivision fiscale
- 0204 Parcelle
- 00 Parcelle 2007

Handwritten note:
 X Terrain
 de rosemer les
 2 places de
 gh 30 à gh 30



Les informations contenues sur les cartes ne sont pas contractuelles, elles ne peuvent en aucun cas engager la responsabilité de la collectivité.

Echelle - 1:500

